

AVENANT

A LA CONVENTION DE LOCATION DU 30 MAI 1989

Entre les soussignés

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, habilité par délibération D037/2017 du 31 mars 2017

D'une part,

Et,

Eure habitat, Office Public de l'Habitat de l'Eure, Etablissement Public Départemental à caractère industriel et commercial, représenté par son Directeur Général, Madame Béatrice Greffe, agissant en vertu de l'article R.421-22 du Code de la Construction et de l'Habitation,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines dispositions de la Convention de location du Foyer Résidence pour Personnes Agées « Résidence Serge Desson », situé rue de la Belgique à Beaumont-le-Roger au nom initial du gestionnaire « Intercom Risle et Charentonne ».

Article 1 :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie assure la gestion du Foyer avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Article 2 :

Le Foyer logement initialement dénommé « résidence de la Risle » a été rebaptisé « résidence Serge Desson »

Article 3 :

Les autres dispositions de la Convention susvisées demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Beaumont-le-Roger, le 3 avril 2017.

Le Président du C.I.A.S.,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Le Directeur Général de Eure Habitat,

Béatrice GREFFE.